

RCS : ANNECY Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01370 Numéro SIREN : 831 843 214 Nom ou dénomination : 911 GARAGE
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2021 sous le numéro de dépôt B2021/015562

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

①

BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD2021

Désignation de l'entreprise		SAS 911 GARAGE		26 Bis avenue du pont de tasse		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				74960 ANNECY			
SIRET		8 3 1 8 4 3 2 1 4 0 0 0 1 4					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le 30092021		Exercice N-1 clos le 30092020	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	8 170	030	4 087	4 084	2 377
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	8 170	048	4 087	4 084	2 377
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	5 483	070	5 483	9 005
			072	291	074	291	217
		Valeurs mobilières de placement	080		082		
		Disponibilités	084	69 516	086	69 516	41 368
		Charges constatées d'avance *	092		094		
		Total II	096	75 290	098	75 290	50 590
		Total général (I + II)	110	83 460	112	4 087	79 374
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 000		3 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	300		300		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	28 021		9 982		
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	26 965		18 039		
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	58 285		31 321		
	Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 923		1 793		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	19 165		19 854		
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176	21 088		21 646		
	Total général (I + II + III)	180	79 374		52 967		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 466	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

À L'ORIGINAL
CERTIFIÉ CONFORME

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **79 374 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **83 991 euros** et un total **charges** de **57 027 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **26 965 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2020** et finit le **30/09/2021**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour la première application en 2005 des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (Règlement CRC 2004-06), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Participations et Créances rattachées			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	5 483	5 483	
	Personnel et comptes rattachés			
	Mutualité sociale agricole et autres organismes sociaux			
	Etat taxe sur la valeur ajoutée	291	291	
	Collectivité Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
	Groupes et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	5 775	5 775	
	Renvois : - Prêts accordés exercice dont - Remboursement obtenus exercice			

		Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
ETAT DES DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes Etablissements de crédit :				
	- à 1 an maximum à l'origine				
	- à plus de 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 923	1 923		
	Personnel et comptes rattachés				
	Mutualiste sociale agr. et autres org. sociaux				
	Etat taxe sur la valeur ajoutée	4 726	4 726		
	Autres impôts, taxes et assimilés	705	705		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	13 734	13 734		
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	21 088	21 088		
	Renvois : - Emprunts souscrits en cours exercice - Emprunts remboursés en cours exercice				

Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/09/2021		30/09/2020		Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION						
Produits constatés d'avance - FINANCIERS						
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS						
TOTAL						

--

911 GARAGE

Société par Action simplifiée au capital de 3000 Euros

Siège social : 26 Bis Avenue du Pont de Tasset – MEYTHET – 74960 ANNECY

R.C.S. : ANNECY 831 843 214

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 10 Décembre à dix-sept heures,

Les Associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été emmargée par chaque membre de L'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Lorenzo LUSSO Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence de L'Assemblée ;
- le rapport de gestion auquel sont annexés les documents prescrits par la loi et notamment les comptes annuels et leurs annexes ;

Puis le Président déclare que les documents visés par la loi ont été tenus à la disposition des Associés au siège social, pendant les quinze jours précédant la réunion.

Le Président rappelle ensuite que L'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée du rapport du Président sur les activités de la Société pendant l'exercice, et des documents annexes à ce rapport.

Puis, lecture est donnée de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, le L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance close.
Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur les activités de la Société pendant l'exercice clos le 30 septembre 2021, les approuve tels qu'ils lui sont présentes, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et donne quitus de son mandat, pour cet exercice social, au Président de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats proposé par le Président, et décide d'affecter le bénéfice de 26 964,58 Euros de l'exercice de la manière suivante :

En Autres réserves : 26 964,58 Euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code General des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices

Cette résolution, mise aux voix, est adopté à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et effectuer toutes formalités de publicité légale et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adopté à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président après lecture faite.

Le Président

